



**MAIRIE  
DE  
TRANS-EN-PROVENCE  
VAR**

Code Postal : 83720  
Tél. 04.94.60.62.37  
Fax. 04.94.60.62.20

**ARRETE MUNICIPAL N°184/23  
PORTANT PROROGATION DES MESURES DE  
RESTRICTION  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

AC/MT

Le Maire de Trans-en-Provence (Var)

**VU** l'article L 2213-1 et l'article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** la demande reçue le 02 juin 2023 De Monsieur le Directeur des Services Municipaux de TRANS-EN-PROVENCE.

**VU** la demande d'ENEDIS et de SFM TERRASSEMENT en date 19 avril 2023 concernant des travaux dans le centre du village.

**VU** l'arrêté 169/23 portant restriction de circulation et de stationnement pour les travaux ENEDIS.

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter des travaux pour le compte d'ENEDIS et SFM TERRASSEMENT.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'Autorité Communale de prescrire toutes mesures utiles afin de maintenir le bon ordre, de préserver le libre écoulement de la circulation routière et de prévenir tout accident sur la voie publique.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre des travaux de renforcement et de sécurisation du réseau ENEDIS , le stationnement sera interdit place de l'Hôtel de Ville (tous les épis), Rue Nationale du n°2 au n°14, Pont Bertrand, Place des Moulins et Rue de la Placette à partir du lundi 12 juin 2023 à 07h00 jusqu'au vendredi 23 juin 2023 à 18h00 fin des travaux.

**ARTICLE 2 :** Afin de permettre des travaux d'ENEDIS et de SFM TERRASSEMENT, la circulation des poids lourds et des bus sera interdite à partir du lundi 12 juin 2023 jusqu'au vendredi 23 juin 2023, La circulation sera interdite à partir de 08h30 à 16h30 inclus. (sauf weekends et jours fériés)

**ARTICLE 3 :** Afin de permettre les travaux **d'ENEDIS et de SFM TERRASSEMENT**, des restrictions de circulation pour tous véhicules s'effectueront en 3 phases :

**-PHASE 1 :** du **lundi 12 juin 2023** au **vendredi 23 juin 2023**, Route barrée au centre du village (de la Gardiole à la Place de l'Hôtel de Ville), (sauf weekends et jours fériés).

**-PHASE 2 :** du **lundi 12 juin 2023** au **vendredi 23 juin 2023**, circulation interdite Route de la Motte, angle de la Rue Nationale et Rue de la Placette. (sauf weekends et jours fériés).

**-PHASE 3 :** du **lundi 12 juin 2023** au **vendredi 23 juin 2023**, rappel stationnement et circulation seront interdits Place des Moulins, (sauf weekends et jours fériés) des déviations seront mises en place.

**ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté, seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections interdites. La signalisation ainsi que les déviations seront mises en place par ladite société.

**ARTICLE 5 :** Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Commissaire de Police de Draguignan, M. le chef de la Police Municipale de la Commune Trans-en-Provence, **sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, conformément aux dispositions des articles L2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à Trans-en-Provence, le 02/06/2023

Publication du :

Affichage en date du :

5/6/23



Commissaire,

Alain CAYMARIS